



Procès verbal du conseil d'administration mercredi 20 avril 2022, 13h30

Personne excusée : M. Micaelli, présent à l'invitation de M. Toumoulin et M. Pozo le 15 avril mais absent le 20 avril, le directeur du CDP devant honorer d'autres obligations.

17 personnes présentes : quorum atteint.

Concernant le procès verbal du CA précédent en date du 17/02,
Aucune observation des membres du CA, ce procès verbal est réputé adopté à l'unanimité.

Distribution des deux documents à toutes les parties présentes par M. Pozo.
Deux documents présentés :

Document 1 : l'exécution du budget 2021

Document 2 : le rapport de l'ordonnateur et de l'agent comptable

Document 1 :

M. Pozo explique que le budget comprend deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Le budget de fonctionnement comprenant le service général, les services spéciaux : les bourses, le SRH et le CDP, la deuxième section concernant les opérations dites en capital.

Sur le service général : le total en charge est de **777 562,72** et les recettes de **810 747,94** :
Le résultat est donc excédentaire de 33 185,22 euros.

Pour le service de restauration (internat et collation) :

Le montant des charges est de **336 362,07** et les recettes de **368 697,88** : **Le résultat est donc excédentaire de 32 335,81 €.**

Pour la section 1, telle qu'elle est détaillée sur le document : **le résultat est excédentaire est de 189 443 euros et la capacité de financement est de 191 125,33 euros.**

La différence entre le résultat et la capacité de financement est la dotation aux amortissements qui est une charge pour l'établissement. La capacité de financement est un flux de liquidités.

La variation de fonds de roulement budgétaire est de **177 506,23.**

En page 2, nous retrouvons le détail de tout ce qui a été dépensé : la colonne 1 correspond au budget, la colonne 2 correspond aux charges brutes, la colonne 3 correspond aux charges nettes. La différence se situant sur la colonne du milieu, qui correspond aux corrections : charges et recettes.

L'établissement a dépensé 60 % des crédits du service **Activité Pédagogique** qui comprend une partie de la dotation globale de fonctionnement et des subventions spécialisées. Les recettes sont, en effet, plurielles.

Concernant le service de la vie de l'élève : le montant dépensé concerne particulièrement le fonds social, (page 3)

Concernant le service Administration et Logistique :

Les dépenses concernent essentiellement des travaux et le fonctionnement administratif avec l'ensemble des détails des postes de dépenses : en exemple la communication, les travaux de maintenance, la reprographie, etc.

Sur les opérations en capital, on distingue les crédits ouverts à hauteur de **95 000 euros** pour les SN et les dépenses pour les MMV : **54 846 euros ou encore les SN pour 924 euros.**

84 0000 euros sont en attente de dépenses car c'est du matériel commandé mais pas encore arrivé (matériels pédagogiques SN).

M. Pozo signale qu'il faut environ deux mois pour recevoir la commande.

Nous avons un montant de **21 871 euros** de factures payées sur 2022 mais rattachées à l'exercice 2021.

Question : demande de précision concernant la section investissement

Réponse : M. Pozo : lors de l'achat d'un bien supérieur à 800 HT, le bien est comptabilisé dans le patrimoine de l'établissement. Mais ces biens vont subir une dépréciation de leur valeur. Par exemple, l'ordinateur acheté à 800 HT va perdre de sa valeur sur cinq ans selon le plan d'amortissement voté au CA du budget décembre 2021.

Concernant la capacité de financement :

Le principe, c'est que l'on retire les charges, c'est le résultat brut ; la CAF va alimenter le fonds de roulement.

Le chiffre annoncé correspond à celui inscrit sur le tableau mis à disposition de l'ensemble des membres du CA.

Concernant les recettes du service de restauration : recettes multiples : les recettes spécifiques du rectorat et la CSSM de Mayotte puis la participation des familles. Nous avons une part conséquente de ressources propres de l'établissement : suite à l'accueil SNU et d'autres partenaires avec lesquels nous signons une convention d'hébergement.

Ces conventions avec les différents partenaires permettent une ressource supplémentaire mais aussi de rappeler la réalité des dépenses engagées.

Question : existe d'autres financements pour la restauration ?

Réponse : 41 000 euros est la somme représentée par les dépenses de la collation (financement par des recettes des familles et du social).

Au niveau du CDP, l'éclairage à suivre est important avec 146 158.88 euros de recettes. Depuis janvier 2022, l'agent comptable du lycée est aussi agent comptable du CDP. La somme de 116 698.14 correspond au solde de l'ancien compte bancaire du CDP. Ce transfert de trésorerie est inscrit dans le bilan comptable et a fait l'objet d'un OR. Le service du CDP a également 29 459.94 de produits.

Un compte de réserve spécifique pour référencer la part de trésorerie qui revient au CDP : C10685.

Page 7 et 8 : la somme des reliquats de subventions qui sont reportés sur l'année N+1.

Par exemple : subventions pour le protocole sanitaire : 15 000 €.

Les reliquats de la classe 4 sont repris sur l'exercice 2021.

Quelles explications données concernant le contentieux du collège de Passamainty et du lycée de Sada :

Réponse: ce sont des créances qui ne seront jamais recouvrées mais qui sont à l'huissier. Une partie est ancienne et date de 2018.

A échéance, le CA se prononcera pour prendre en charge ces créances par une admission en non valeur.

Autre élément : ces créances non recouvrées de 2019 et 2020 seront **hors bilan comptable** (non constatées), c'est-à-dire non inscrites au bilan comptable donc perdues. Elles ont aussi été envoyées à l'huissier

Document 2 : Le rapport : explication par M. Pozo des indicateurs financiers.

Le résultat fait état d'un exercice excédentaire.

Le montant des recettes de la section de fonctionnement est de 2 594 305.57 € et des dépenses est de 2 404 862.56 €. Le montant général des recettes de l'exercice est de 2 676 368.07 € et des dépenses et de 2 500 544.16 €.

Vote à l'unanimité pour :

Approbation du compte financier de 2021.

Affectation du résultat. Ce qui est important de comprendre est que pour les services suivants, général et de restauration, c'est le même compte de réserve C10681. Il n'y a plus de distinction SRH et SG. : 43 185.22 (33 185.22 € + 10 000 €) = 43 185.22 € pour le SG et 32 335.814 € pour le SRH et 113 921.88 € (123 921.98 €) pour le CDP (C/10685).

DBM :

La proposition est faite aux membres du conseil d'administration de prendre sur le fonds de roulement à hauteur d'un montant de 50 000 euros.

En effet, il y a eu 20 000 euros pour les réparations, travaux d'entretien qui ont été sous évalués d'où une demande de subventions à la DCS. Mais, à l'heure actuelle, le Rectorat indique être dans l'attente de subventions du ministère. Dans ce cas, c'est au lycée d'avancer sur son fonds de roulement.

Les autres montants étant 15 000 euros pour la radio web, 9 000 euros pour l'achat du matériel du lycée et 6 000 euros en immobilisation c'est-à-dire dans le cas où le lycée devrait procéder à l'achat d'un bien supérieur à 800 € HT.

Cette demande de prélèvement de 50 000 euros sur le fonds de roulement sera accompagnée en parallèle d'une demande de subventions dite d'équilibre (essentiellement à DCS pour l'avance de financement de certains travaux / demande de subvention à la DCS pour les travaux supérieurs à 2 000 €).

M. Toumoulin reprends la parole et annonce aux membres du CA la reprise des points inscrits à l'ordre du jour.

Convention avec le CUFR pour la mise à disposition de locaux :

Un juste milieu a été trouvé entre les demandes de tarifications formulées par l'établissement et les possibilités financières des uns et des autres (CUFR et Rectorat).

Le CUFR occupe deux modulaires. Ces modulaires étant mis à disposition sur deux journées, au bénéfice des MEEF 2nd degré Lettres et Mathématiques.

La recette liée à cette mise à disposition s'élève à 6 000 euros : 3 000 euros payés par le Rectorat et 3 000 euros payés par le CUFR. Le partage des sommes étant explicable du fait que M. Le recteur est à l'initiative du CAPES spécifique Mayotte.

Vote exprimé à l'unanimité

Convention de partenariat avec la ville d'Argenteuil au profit des BTS SPS3 :

Présentation d'une autre convention pour accompagner la mobilité des étudiants du BTS SP3S en métropole. M. Toumoulin a déjà engagé des discussions avec les services sociaux de la ville de Paris.

M. Toumoulin a rencontré les directeurs des maisons de quartiers de la ville d'Argenteuil. La convention sera signée avec le maire d'Argenteuil le 19 Mai au profit de 2 ou 3 étudiants de BTS SP3S, qui seront positionnés sur trois maisons de quartier de la ville d'Argenteuil.

M. Toumoulin informe les membres du CA que le lycée de Dembeni consolide son réseau de partenaires en métropole grâce aux possibilités offertes par les fonds européens.

Pour information, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2022 l'établissement aura envoyé en métropole (et bientôt dans l'océan indien), près de 40 étudiants et élèves de Bac Pro, 4 en janvier, 9 BTS SP3S, et 5 élèves de Bac Pro Melec en janvier et 6+5 Bac Pro, (à Paris et Lyon) et 9 étudiants BTS 1 ELT au mois de mai. M. Toumoulin fixe les choses pour envoyer encore davantage de jeunes en métropole.

Les élèves, quand ils reviennent, disent unanimement: « on a jamais fait de stages aussi bien, on a jamais autant appris ».

Il faut encourager cela et utiliser les moyens européens mis à notre disposition.

Vote exprimé à l'unanimité.

M. Toumoulin précise qu'il sera le 19 Mai dans l'hexagone pour signer la convention susvisée et participer au séminaire des 3PE le 18 Mai au MESRS.

Convention avec la DRAJES pour la mise en œuvre du SNU 2022 :

Le lycée de Dembeni accueillera cette année deux promotions ou plus exactement deux stages de cohésion.

Un premier stage de cohésion de 80 volontaires sur la deuxième quinzaine du mois de juin. M. Toumoulin informe les membres du CA qu'ils ont été destinataires de la convention.

Le deuxième stage de cohésion recevra 120 volontaires sur la première quinzaine de juillet. La redevance dont s'acquittera la DRAJES ne sera pas de 4500 euros comme l'an passé ou nous avons accueilli 60 jeunes sur une période de stage mais de 13000 euros.

Vote exprimé à l'unanimité.

Convention avec la gendarmerie de Mayotte pour l'accueil de l'EGM de Thionville du 30 avril au 15 Mai :

Nous avons accueilli l'EGM de Thionville, venu pour sécuriser les élections, quinze jours pendant les vacances de Mars. L'Internat d'Excellence du lycée de Dembeni accueillera du 4 au 15 mai, l'EGM de Thionville.

M. Toumoulin ayant fait remarquer au Directeur de cabinet du Recteur que cela devenait récurrent et qu'il fallait régulièrement réclamer une subvention d'équilibre au secrétaire général pour couvrir les frais occasionnés lors de ces hébergements.

L'autorité militaire demande d'accueillir, ce serait donc légitime que ce soit au budget de l'intérieur de recouvrer les dépenses.

M. Toumoulin, a fait une demande de paiement à 10 euros la nuit concernant l'EGM, le Directeur de cabinet ayant ramené cette somme à 7 euros et l'autorité académique à 5 euros par jour et par militaire. M. Toumoulin devra convaincre l'autorité académique que cette somme n'est pas suffisante et repasser à 7 voire 10 euros : cette occupation comprenant les consommables, les coûts de viabilisation, la remise en état des locaux.

M. Toumoulin informe que nous présenterons une convention nouvelle avec l'EGM pour un accueil entre le 17 juillet et le 15 août et que l'EGM cohabitera avec la police nationale :

Convention que nous allons vous présenter et que les membres du CA ont déjà reçue.

Question : la gendarmerie possède-t-elle un laboratoire ? dont la filière STL pourrait bénéficier ?

Réponse : M. Toumoulin va faciliter les contacts avec le capitaine Ahamada HAMBALY, Capitaine de gendarmerie et Président de l'association des cadets, avec une hypothèse que le laboratoire soit à la Réunion, donc externalisé.

Vote à l'unanimité.

Convention avec la police nationale :

Le lycée de Dembeni accueille la Police Nationale suite à la sollicitation du commandant DEVISE, responsable de la formation de la police nationale sur le département de Mayotte pour former la première promotion de cadets de la police nationale. Douze stagiaires vont rester 15 jours pour un montant de 3000 euros.

M. Toumoulin précise rester en astreinte durant tous les congés scolaires afin d'accueillir et de répondre aux demandes d'hébergement énoncés. M. Toumoulin rappelle en effet la

nécessité qu'un personnel de Direction soit présent et d'astreinte pour répondre aux sollicitations des personnes hébergées.

Vote : vote à l'unanimité.

Convention avec le GIP FCIP :

Cette convention a été votée préalablement mais les dates ont été modifiées, convention qui court du 01/05/2022 au 31/07/2023. Désormais, les mobilités auxquelles le lycée de Dembeni participera seront prises en charge dans ce cadre de financement conventionnel.

Vote : à l'unanimité

Les questions diverses :

1) La mise à disposition de trois créneaux de deux heures pour l'enseignement des spécialités :

M. Caps instruira cette demande afin que toutes les spécialités du niveau terminal soient alignées sur trois créneaux de deux heures. M. Toumoulin réitère son accord concernant cette demande.

2) Dégradation du matériel informatique dans les salles A201, A203, B06, B09, B212 :

M. Toumoulin a listé des salles, salles communiquées par M. Comte.

M. Toumoulin rappelle que des prélèvements sur fonds de réserve se font régulièrement pour l'achat et le remplacement de petits matériels. Le technicien DSI et le référent numérique remplacent ce matériel suite à des manipulations maladroites ou intentionnellement brutales de la part des usagers, qui ne sont pas seulement les élèves.

L'ensemble de la communauté éducative est appelée à davantage de responsabilité :
Exemple, les armoires mobiles qui ne sont plus utilisables ou dont les clefs ont été perdues.

A chaque interpellation, M. Toumoulin rappelle qu'il n'y a pas de question à se poser, on remplace. Néanmoins l'établissement a de plus en plus recours aux crédits de l'activité pédagogique pour financer l'achat de ce petit matériel, sans que ce soit sa vocation.

Question/ constat : Nous sommes en STL et nous sommes les seuls à posséder une quinzaine d'ordinateurs type armoire mobile, que nous partageons avec les collègues de physiques et parfois les collègues de SVT, nous mutualisons. Or, cela fait quatre ans pas que nous ne disposons pas de nouveaux ordinateurs.

Réponse : bientôt, le nouveau DRANE va possiblement ajuster un certain nombre de demandes. C'est une bonne nouvelle.

3) Absence d'alimentation électrique en salle A 220 :

M. Comte précise qu'il s'agit juste des prises murales.

M. Pozo indique qu'il existe un cahier au secrétariat d'intendance afin d'y annoter toutes les demandes et observations relatives à la maintenance.

Les agents y notent aussi les dégradations.

M. Comte : la demande a déjà été faite et annotée sur le cahier.

4) Conformité de la dotation DOS avec le nouvel horaire du BTS SP3S :

Le BTS SP3S a été rénové, d'ailleurs dans le cadre de cette rénovation, nous accueillerons le mardi 26 avril l'Inspectrice générale Mme Carroti.

Suite à la question posée par M. Assibatu, M. Toumoulin explique que les besoins ont été satisfaits. En effet compte tenu du besoin exprimé sur la filière STMS, l'équipe se retrouve même avec deux heures qu'elle conserve. Nous sommes donc sur une grille horaire, qui dans le cadre du nouveau référentiel, est d'une heure de moins que dans l'ancien référentiel. M. Toumoulin comprend la question de départ car avec le texte qui accompagne le nouveau référentiel, la notion de dédoublement disparaît au profit de la notion de demi-classe. Ceci étant, que se soit en TP ou en TD on dédouble toujours à hauteur de 18 et au delà de 24 pour les TD.

Les moyens alloués à l'équipe sont justement calculés.

5) Problématique du remboursement des frais kilométriques des enseignants à l'occasion des visites de stages :

Réponse de M. Toumoulin : La question a déjà été évoquée l'an passé et contrairement à la métropole nous n'avons pas d'enveloppe allouée par la DOS pour les remboursements des frais kilométriques des enseignants.

M. Toumoulin a, avec M. Pozo, l'an dernier, initié pour la première fois dans l'histoire de cet établissement, le remboursement des frais de stages au profit des élèves : les parents d'élèves signalant que le remboursement était timide avec un remboursement sur la base de 1 euro pour les frais de repas, tout en restant sur un forfait de 20 euros pour le remboursement des frais de transport par semaine.

On est passé de 1 à 3 euros pour le déjeuner tout en restant prudent sur la question du remboursement des frais de transport pour les élèves.

Ce financement n'a été possible qu'à partir du moment où le CA a adopté une ventilation des crédits globalisés, qui lui a été faite conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Pour les enseignants : deux financements possibles :

On peut imaginer ce remboursement après avoir interrogé la DAF sur les raisons pour lesquelles, contrairement à la métropole, nous ne disposons pas d'une enveloppe spécifique. :

Demande à la DAF sera faite, à savoir si les crédits globalisés peuvent être mobilisés sur ce type de dépenses, sinon une autre ressource à la taxe d'apprentissage Or de mémoire le montant, au COFI 2020/2021, de la taxe d'apprentissage était de 600 euros.

Cela ne peut permettre le financement de la requête légitime des enseignants.

6) Implantation de colonnes de prises électriques en salle des professeurs :

M. Toumoulin est prêt à examiner la possibilité de poser davantage de prises électriques au 1^{er} étage de la salle des professeurs et à distinguer un espace informel de détente d'un espace de travail clairement identifié.

M. Pozo explique que la DCS et le nouveau chargé de maintenance ont déjà été interpellés sur cette question.

Question : une extension du parking est elle prévue ?

Réponse : un élargissement de la N2 allant de Mamoudzou à Ongoujou est envisagé sur l'emprise foncière du lycée. Positionnement du Rectorat : impossible.

En revanche M. Toumoulin reçoit le directeur du CDP car il ne sera plus possible d'accueillir sur le parking les stagiaires du CDP. La priorité étant donnée à nos enseignants et personnels du lycée. En cas de saturation, les personnes hors lycée seront invitées à se garer à l'extérieur. On trouve ponctuellement des réponses mais le problème devient de plus en plus aigu.

Points sur les dotations en matériel informatique : M. Nairi

C'est le GIP qui finance.

M. Nairi a remonté nos besoins depuis février 2021, sauf que le GIP a eu un souci avec l'appel d'offre. Toutes les commandes du GIP ont été annulées début juillet : cela concerne les commandes informatiques.

Nous devrions recevoir nos matériels informatiques en septembre/octobre.

Il s'agit de marchés de plusieurs millions d'euros. Pour des achats ponctuels, on n'est pas soumis à la règle du marché, comme pour l'achat des ordinateurs à l'internat.

On a fait remonter un besoin conséquent en matériel, soit 195 unités centrales sans compter le matériel spécialisé, 90 unités plus puissantes pour les STI, les MELEC, les STMG, les MMV, les SN.

On a demandé le renouvellement de 50 ordinateurs plus puissants au profit des STL, 90 tablettes pour les besoins de la SEP, notamment avec la convention passée avec le collège de Dembeni : pas de nouvelle malgré les relances.

Une commande de vidéos projecteurs, longues et courtes focales, sans compter les six armoires mobiles demandées.

Les deux problématiques à venir seront le déploiement de cet ensemble de matériels et la bande passante, qui devrait passer de 15 gigas à 50 gigas avec un abonnement inférieur à 30% de ce qu'il est aujourd'hui, passant d'un montant de 1 200 euros à 750/800 euros.

Question : pour faire une demande de commande de matériel plus performant, à qui s'adresser ?

Réponse : Au proviseur car c'est l'établissement qui collecte les besoins et qui les fait remonter dans le cadre d'une campagne, sollicitant l'ensemble des établissements scolaires.

Question : pour les déchets et leur traitement, des efforts sont-ils en cours ?

M. Pozo et M. N'dongui ont trouvé une solution provisoire pour stoker dans les armoires spécifiques nos déchets. Un devis est en cours pour stocker les déchets dans des armoires spécifiques.

Relance de M. Bondu pour la création de trois sites ; un sur chacun des bassins.

M. Pozo : la budgétisation de ces armoires ventilées fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la DAF. Prix moyen annoncé par M. Ndongui : 3 500 euros l'armoire.

M. Pozo demande à ce que les armoires correspondent au besoin réel.

Rajout du tableau de répartition au PV : C'est-à-dire la remontée des besoins informatiques et de leur ventilation par nature et par filière.

Point sur les équipements liés aux nouvelles formations :

M. Nairi : Sur les commandes STI (Voie professionnelle technologique), M. Nairi s'étonne que personne ne soit venu lui demander des comptes sur les commandes à son bureau.

Pour les commandes STI, elles sont parties fin juin début juillet, chez un fournisseur connu.

Ce fournisseur a eu également une commande du GIP, cette commande a été annulée pour vice de forme et il a suspendu la livraison des commandes des lycées de Dombéni, Kahani et Dzoumogné.

Le GIP a corrigé son protocole et a procédé à une commande début septembre.

Le lycée en a profité pour faire un ajout de commande correspondant aux besoins. Les freins restants : le contexte de la crise sanitaire, les prix des contenants multipliés par trois, les délais des fournisseurs à cause de la pénurie de composants électroniques, passant de deux semaines à deux mois d'attente, soit un minimum de quatre mois pour être livré sur une commande.

Sur les commandes STI Lycée :

Les bons de commandes sont partis en juillet et en septembre, le 1^{er} avril sur nos quatre bons de commandes en STI, les sections concernées sont : les STI2D, les SN, les MELEC, la mention complémentaire.

Le fournisseur dit que le matériel est chez le transitaire, donc en route avec une arrivée estimée 3/4^{ème} semaine du mois de mai

Dans la liste énoncée la STL n'est pas inclus.

M. Nairi a reçu également des commandes dites non abouties :

M. Nairi explique qu'on lui attribue un budget de fonctionnement. Qu'en exemple la demande des BTS qui représente presque 30 000 euros, constitue presque 60 % du budget qui lui est alloué, et donc par équité cette demande n'est pas recevable.

M. Nairi invite les enseignants à échanger et à prioriser leurs besoins.

M. Nairi précise que la commande spéciale STL a été validée et qu'il se chargera avec son fils d'un rapatriement du matériel par des moyens personnels afin d'en assurer la livraison à la rentrée de Mai.

Les enseignants le remercient de cette démarche.

M. Nairi explique qu'au vu des difficultés logistiques de l'île, le lycée de Dombéni n'est pas isolé dans une telle démarche.

Questions, constats : quatre commandes pour les STL depuis 2019 n'ont pas abouties, commandes qui intègrent les ST2s qui font de la pratique en STL en salle D 110 et D102.

Réponse : Les labos du bâtiment D sont partagés par les STL, la Biochimie et les collègues de SVT.

M. Toumoulin demande à ce que M. Nairi, DDFPT, finisse son exposé des commandes avant de lui poser des questions sur l'état d'avancement de celles-ci.

Réponse de M. Nairi : il a honoré les commandes STL.

Avec 50 000 euros de fonctionnement on ne peut honorer toutes les demandes, il faut prioriser.

Constat : Pendant quatre ans rien n'a été fléché pour les STL.

Réponse : Des sondes ont été remises spécialement pour les STL et ceci très récemment.

On est aussi victime de la difficulté du territoire, la réalité étant que des commandes de M. N'dongui avec une livraison à Mayotte coûtent 8000 euros alors qu'une même livraison à Paris coûte 4000 euros.

Les subventions et les crédits portent sur la logistique et c'est une part importante.

Pour les batteries et les accumulateurs, M. Nairi explique qu'il n'y a pas de commandes possibles car il faut un transport maritime spécial, M. Caps ayant aussi accepté de les mettre dans sa valise pour faciliter les choses.

Autre constat : les MMV n'ont remonté aucune demande.

Mme Delattre a envoyé par mail un chiffrage à M. Nairi sur les congés de mars, les deux coordos ont été interpellés pour avis sur la demande d'équipement, mais à ce jour aucun retour n'a été fait à M. Nairi.

M. Pozo : soit 85 000 euros de commande vont arriver sur les dernières semaines de mai.

M. Nairi : Pour les CAP électricien, suite au chiffrage, une demande de subvention à hauteur de 146 000 euros a été faite.

Question : A qui doit-on s'adresser pour les commandes de la voie générale et celles de la voie professionnelle ?

Réponse : M. Pozo : il existe deux enveloppes, une pour l'enseignement général et l'autre pour l'enseignement professionnel.

Pour l'enseignement professionnel, la demande doit être adressée à M. Nairi, qui en évaluera la pertinence avec les coordonnateurs, le coordonnateur et M. Toumoulin.

M. Pozo et M. Nairi précisent que pour les grosses commandes de matériels didactiques, l'avis de l'inspecteur est requis dans la mesure où la DAF doit s'assurer de la bonne utilisation.

Il s'agit de l'argent public.

M. N'dongui conteste cette procédure mais M. Pozo et M. Nairi expliquent que pour le matériel classique une telle procédure n'est pas recherchée. Elle est appliquée uniquement en cas de grosses dépenses pour lesquelles l'avis de l'inspecteur valide la pertinence de la dépense de l'argent public, ce qui n'est pas le cas des consommables.

Pour les licences : M. Nairi est très étonné des propos sur les logiciels utilisés et dits piratés.

A la date du 28/01/2020 une commande du logiciel solidworks pour trois ans et d'un montant 1802 euros a été réalisée. Au mois de mars le service nous a relancés pour le paiement de la facture : donc on a eu le logiciel en téléchargement.

M. Nairi demande à chercher l'information avant de se mettre en difficulté en posant de telles questions sans fondement.

Questions, Constat : il existe une vieille licence word/excel.

Réponse : Sur les licences microsoft office, l'institution nous demande, soit de passer par des logiciels libres, soit de prendre sur nos fonds propres.

Une demande d'achat du pack d'office a été faite pour l'obtention d'une centaine de licences. Aucune suite n'a été donnée, la réponse de M. Pozo étant pour 2022. Cette question n'a pas été traitée.

M. Nairi travaille avec ses logiciels personnels, logiciels installés sur les postes de travail datant de 2003.

Réponse : M. Pozo : ne faut il pas attendre d'avoir le parc informatique neuf avant d'acheter des licences à 4000 euros ?

Réponse : M. Nairi : par ailleurs les licences ne seront pas distribuées, il faudra cibler les postes.

Question : les licences ont-elles des durées limitées ?

Réponse : sur office 365 il y a des mises à jour avec un coût très faible.

Le référent numérique doit être sollicité pour l'utilisation de logiciels libres ou payants à déployer dans un établissement pour conseiller sur la meilleure stratégie à adopter.

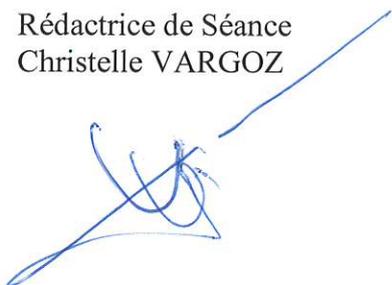
Pour les élèves, le logiciel libre apparaît pertinent puisqu'ils ont la possibilité de procéder à un enregistrement de leurs travaux sur microsoft office. Cette stratégie permettrait de garder du capital pour procéder à l'achat de logiciels plus spécifiques et liés aux enseignements.

En exemple : l'achat cette année du logiciel solid works pour 1800 euros.

Question sur la Licence Lectra :

Réponse : une question qui n'a pas lieu d'être.

Rédactrice de Séance
Christelle VARGOZ



Président du CA
Michel TOUMOULIN

